

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'EPCC SALINE
ROYALE D'ARC-ET-SENANS
SEANCE DU 24 JUIN 2019**

DEL11JUN2019

OBJET : Convention d'occupation de la Saline entre le Département du Doubs et l'EPCC

Présents :

Département du Doubs

Mme Christine BOUQUIN, Présidente

Mme Annick JACQUEMET, Vice-Présidente

M. Thierry MAIRE DU POSET, Vice-Président

Ville d'Arc-et-Senans

M. Jacques MAURICE, Maire

ENEDIS

M. Hervé PELLIGAND, Chargé de relations clients Grands comptes

Personnalités qualifiées

M. Daniel BOUCON

M. François FAVORY

M. François GIRARD

M. Denis GRANDJEAN

M. François LAIGNEAU, Directeur Territorial Caisse des Dépôts

Représentants du personnel

Mme Delphine FAIVRE

M. Michel PETITCOLAS, Comptable de l'EPCC

Pouvoirs :

M. Loïc NIEPCERON, Vice-Président de l'EPCC, a donné pouvoir à Mme Christine BOUQUIN

M. Pascal CHOPPIN, représentant du Personnel, a donné pouvoir à Mme Delphine FAIVRE

Absents excusés :

M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains

M. Ludovic FAGAUT, Vice-Président du Conseil départemental du Doubs

Mme Laurence FLUTTAZ, Vice-Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté

M. Raphaël KRUCIEN, Conseiller départemental

Mme Géraldine LEROY, Conseillère départementale

Mme Anne MATHERON, Directrice Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté

M. Joël MATHURIN, Préfet du Doubs

M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de Région Bourgogne Franche-Comté

Rapporteur : Mme Christine BOUQUIN, Présidente de l'EPCC

EXPOSE

Le Conseil départemental du Doubs, propriétaire de la Saline royale, et l'EPCC ont signé en 2009 une convention d'occupation et de gestion du monument pour une durée de 10 ans. Cette convention prend fin le 30 novembre 2019, il est proposé de la renouveler pour une durée identique. Une charte d'entretien des espaces et des équipements, répartissant les responsabilités entre propriétaire et gestionnaire, est annexée à cette convention. Elle a été actualisée au premier semestre 2019 entre les Parties. Des ajustements de forme ou de détail pourraient être envisagés avant sa présentation en commission permanente du Conseil départemental du Doubs en juillet 2019.

Le Conseil d'Administration est invité à approuver ce projet de nouvelle convention, tel qu'il figure en annexe au rapport, et à autoriser le Directeur général à signer la version définitive telle qu'elle sera soumise au vote de la Commission permanente du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2019.

Vote à main levée

Membres : 13

Pour : 13

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES AVOIR VOTE

APPROUVE à l'unanimité le projet de convention d'occupation de la Saline royale entre le Conseil départemental du Doubs et l'EPCC.

AUTORISE à l'unanimité le Directeur général à signer la version définitive telle qu'elle sera soumise au vote de la Commission permanente du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2019.

La Présidente
Christine BOUQUIN